



## REGLEMENT DE COMPTE ET ACTE DE BRAVOURE

Mardi, un grave incident s'est déroulé sur le terrain de sport lors de la mise en place du football : aux alentours de 9h20, une bagarre a éclaté au bout du couloir extérieur face au P.C.C., impliquant trois individus se livrant une bataille à deux contre un.

Très rapidement, la monitrice tenta de mettre un terme à l'altercation après avoir déclenché son alarme, mais se retrouva prise dans une mêlée où deux des individus la firent chuter - tombant sur elle dans la foulée au gré des « frictions » (ce qui n'eut pas pour effet de stopper le pugilat, bien au contraire).

S'apercevant qu'un des belligérants tenait une arme artisanale qu'il s'appêtait à abattre sur le visage de son ennemi, notre collègue fit preuve d'un grand courage en protégeant de ses mains la figure de ce dernier, tandis qu'une tierce personne éloignait l'agresseur.

Après que tout le monde se fut relevé, notre homologue en survêtement constata qu'elle était souillée de sang, alors que le détenu qui était affalé sur elle l'instant d'avant criait « *Il m'a planté !* » - ce dernier présentant effectivement trois blessures dans le dos, qui lui valurent une extraction d'urgence vers le C.H.U. pendant que les deux autres finissaient au Quartier Disciplinaire.

Toutefois, un détail laisse supposer qu'une nouvelle agression risque de se produire dans les jours à venir : avant sa mise en prévention, un des deux assaillants a lâché que « le travail serait de toute façon achevé »...

Pour toutes ces raisons, la CGT Pénitentiaire exige que les alliés des deux parties soient identifiés et privés d'activité sportive. En effet, il est inconcevable de faire courir au personnel de ce service le risque de **se retrouver pris dans un règlement de compte qui pourrait mal tourner et se terminer dans un bain de sang.**

En outre, notre organisation syndicale demande que des fouilles sectorielles soient exécutées dans les plus brefs délais, et exige le transfert des protagonistes à l'issue des sanctions pénales et disciplinaires (que nous réclamons exemplaires).

Enfin, la CGT Pénitentiaire félicite le sang froid et la bravoure dont a fait preuve notre camarade monitrice, n'hésitant pas une seconde à se mettre en danger afin de protéger le détenu menacé. C'est pourquoi nous réclamons à notre Administration **une reconnaissance à la hauteur de cet acte héroïque.**

Nous saluons également le professionnalisme des agents qui, ayant entendu qu'un problème imminent était en train de couvrir, ont encadré le mouvement, ce qui a permis d'y mettre un terme rapidement.

Le bureau local.  
26 novembre 2020